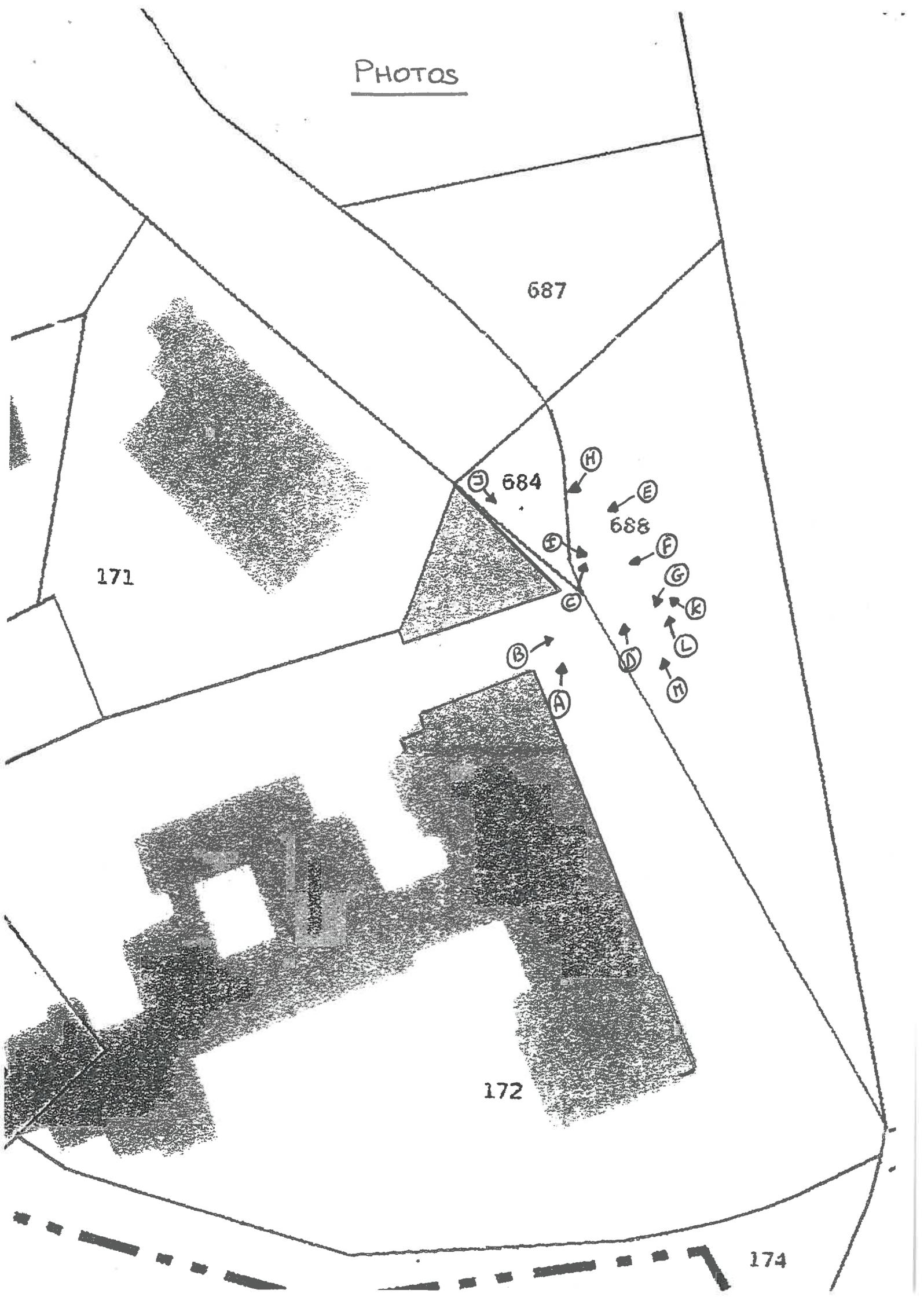


PHOTOS



687

684

688

171

172

174



B



D



A



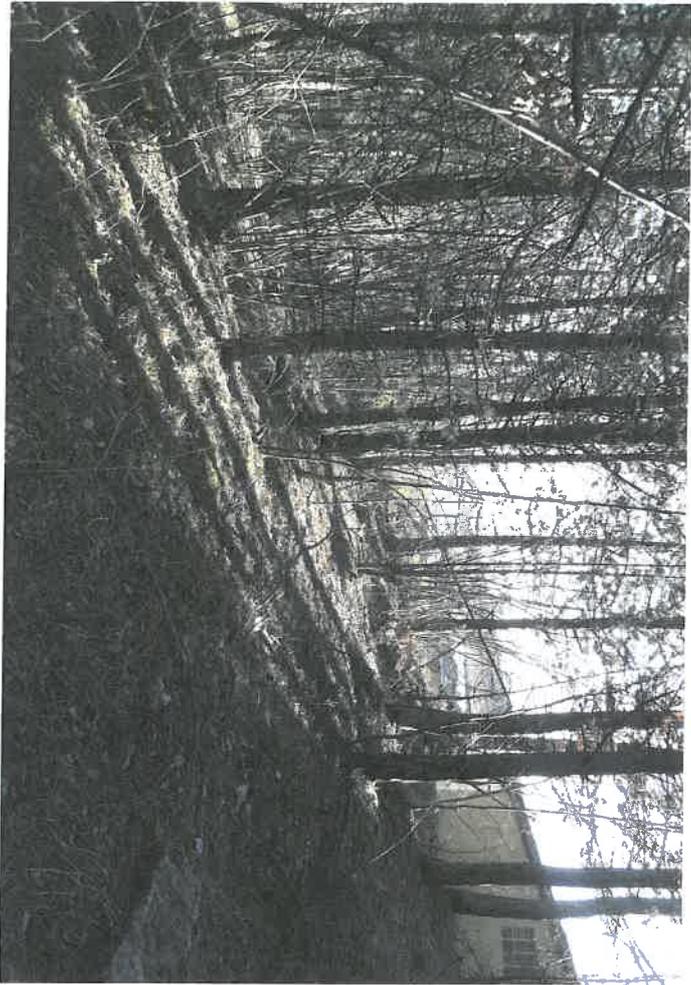
C



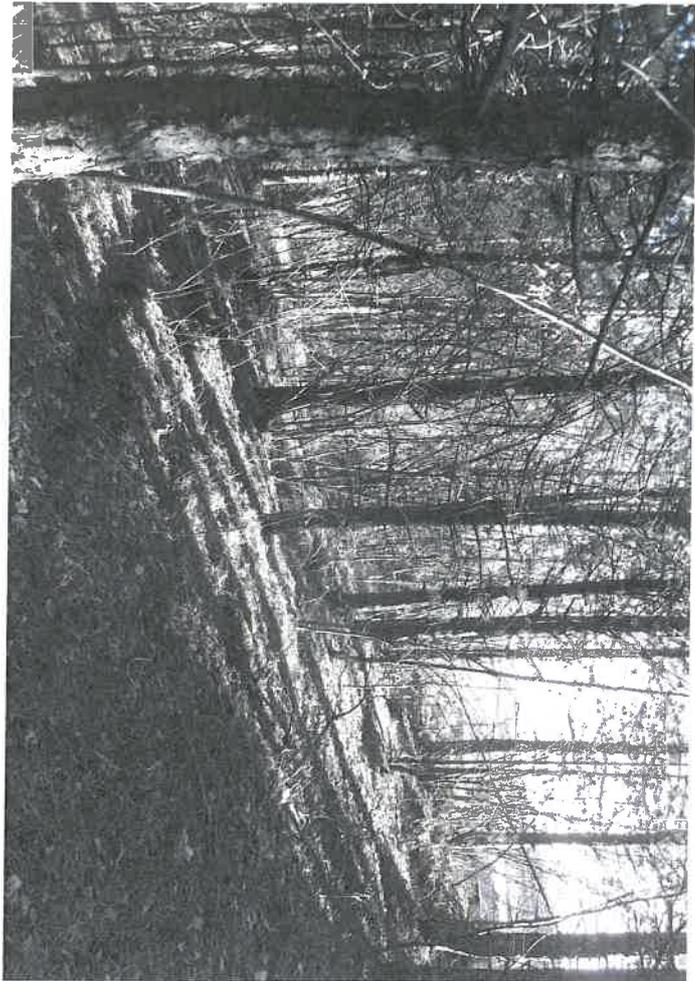
F



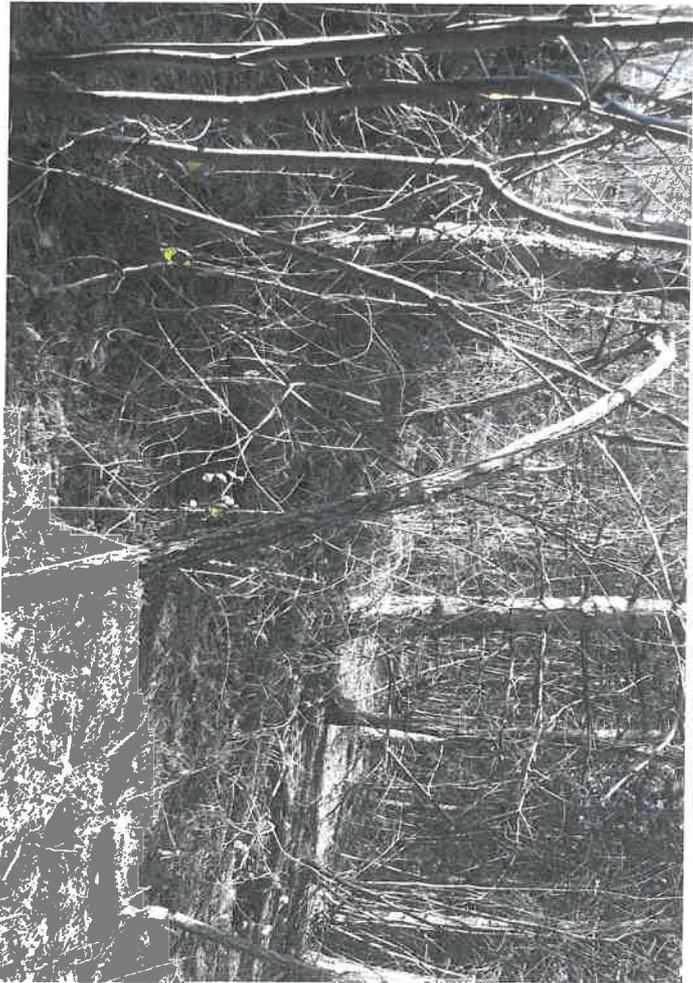
I



E



G



H

4

A

L



M



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Lozère

COPIE

Monsieur le Directeur de la
D.D.T.

Direction Départementale des Territoires
Avenue de la Gare
48000 MENDE

SECRETARIAT GENERAL

Mende, le 17 janvier 2013

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver ci-jointe notre demande d'autorisation de défrichage partiel des parcelles n° 684 et 688 (4,2 A), nécessaires dans le cadre du projet global de restructuration du CFA I Henry Giral (création de 14 places de stationnement).

Les parcelles concernées, actuellement propriété de la Mairie, font l'objet d'une révision simplifiée du PLU pour passage d'un classement de zone N en zone UX, et seront ensuite cédées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,

Pierre MURCIA

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte IGN au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Un extrait de(s) matrice(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles, assorti, en cas de mutation récente, d'une attestation notariée de propriété.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Une notice d'impact	Défrichement d'une superficie inférieure à 25 ha d'un seul tenant	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude d'impact	Défrichement d'une superficie supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du Gérant.	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Récépissé du dépôt du dossier de demande d'autorisation de carrière et échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement et revêtue du tampon d'enregistrement à la préfecture attestant la légalité de l'acte.	Collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
Si vous n'avez pas de n° SIRET, PACAGE ou NUMAGRIT : copie de pièce d'identité	Si le demandeur est une personne physique	<input type="checkbox"/>
Etude d'incidence	Défrichement dans site Natura 2000 (Article L.414-4 du Code de l'Environnement).	<input type="checkbox"/>

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande ont - n'ont pas (1) été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(1) rayer la mention inutile

Fait à ... Nende

Le (date en toutes lettres) dia sept. janvier deux mille Treize

Signature du pétitionnaire :

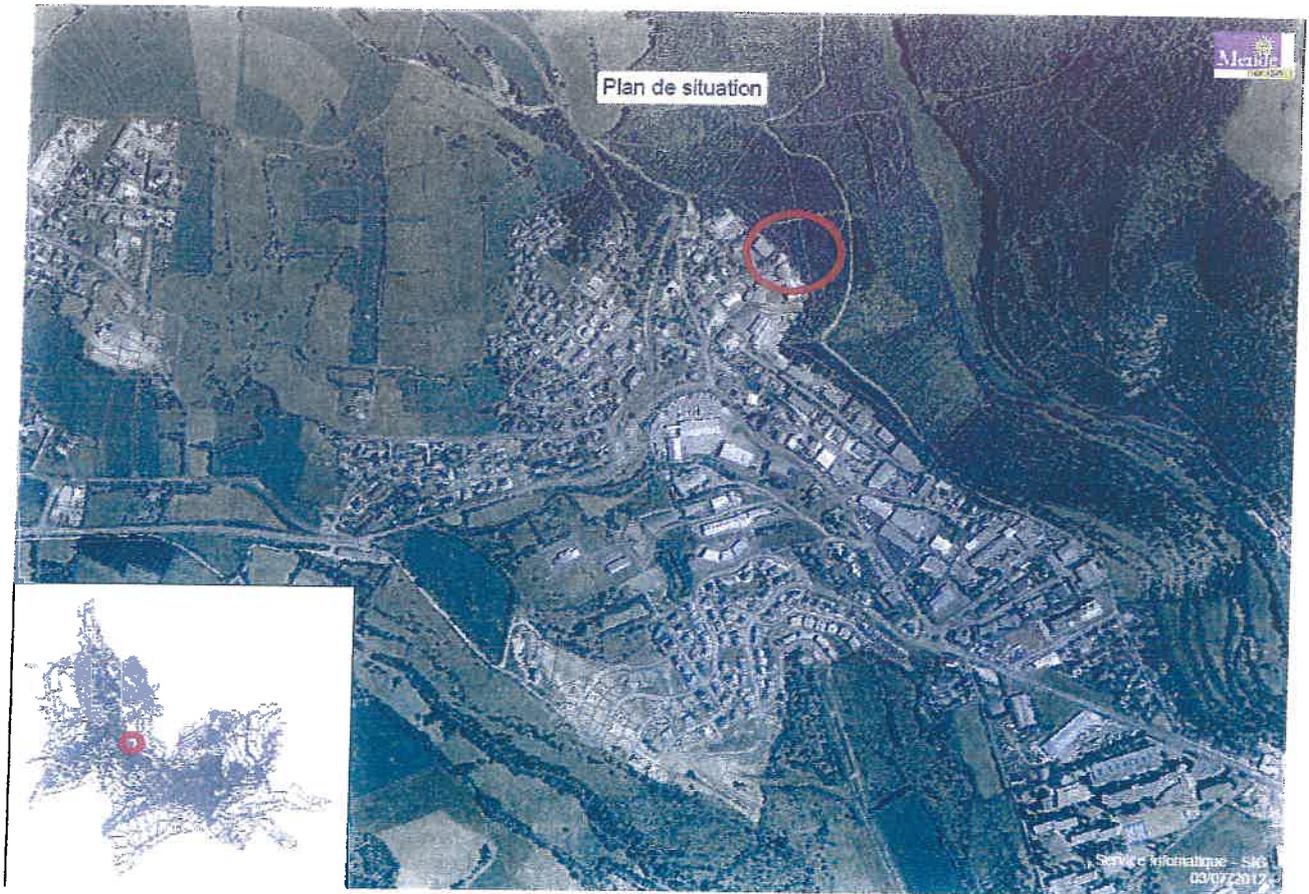
LE PRÉSIDENT



Pierre MURCIA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'autorisation de défrichement.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT ou à la DDTM.



- 11 -

Annexe à la
demande de
dispense d'étude
d'impact.

Département :
LOZERE

Commune :
MENDE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MENDE
Cité Administrative 9, Rue des Carnes
48008
48008 MENDE-Cédex.
tél. 04.66.65.77.91 - fax
cdf.mende@dgifp.finances.gouv.fr

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

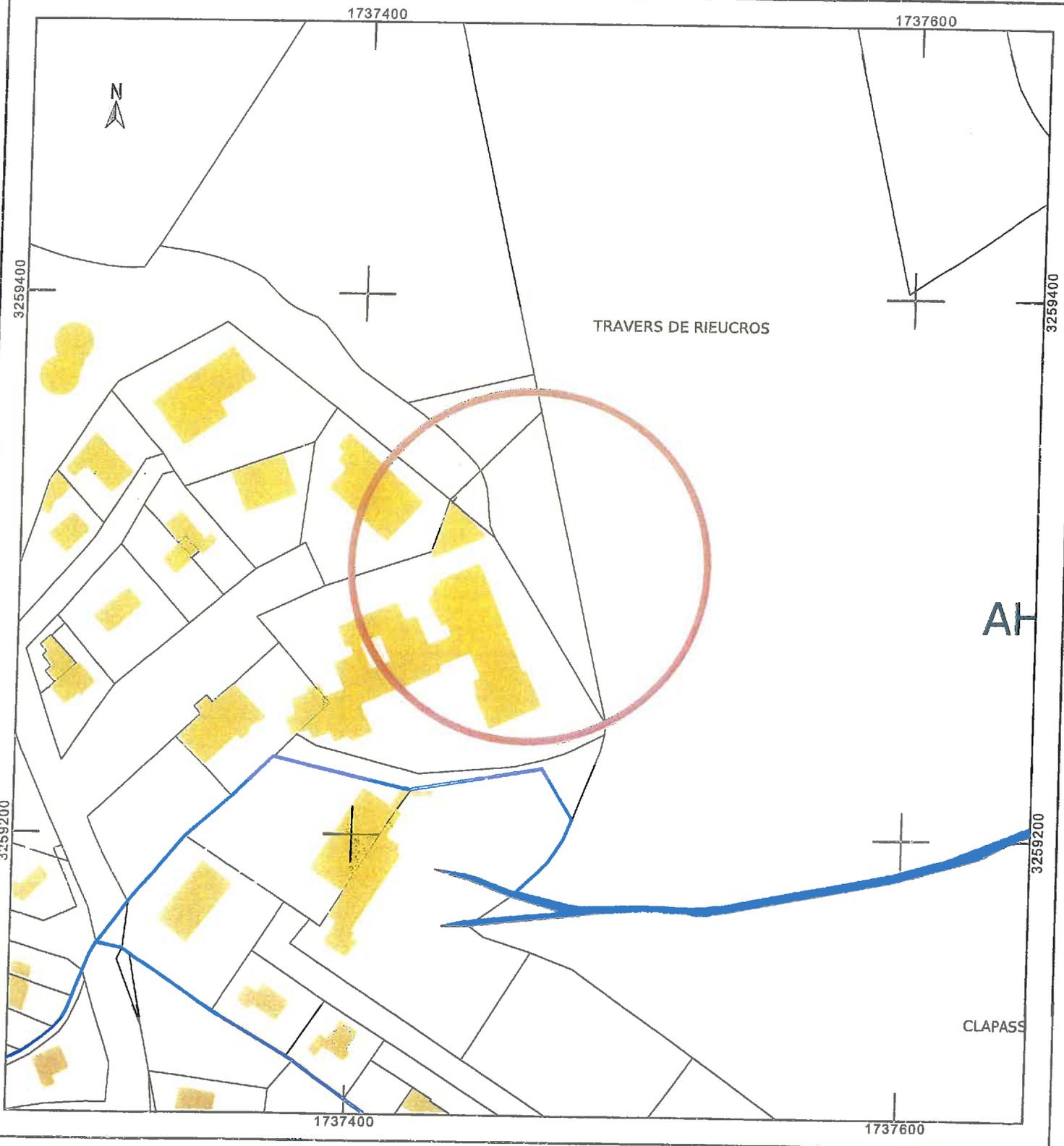
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 17/01/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
LOZERE

Commune :
MENDE

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 17/01/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MENDE
Cité Administrative 9, Rue des Carmes
48008
48008 MENDE-Cédex.
tél. 04.66.65.77.91 -fax
cdif.mende@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

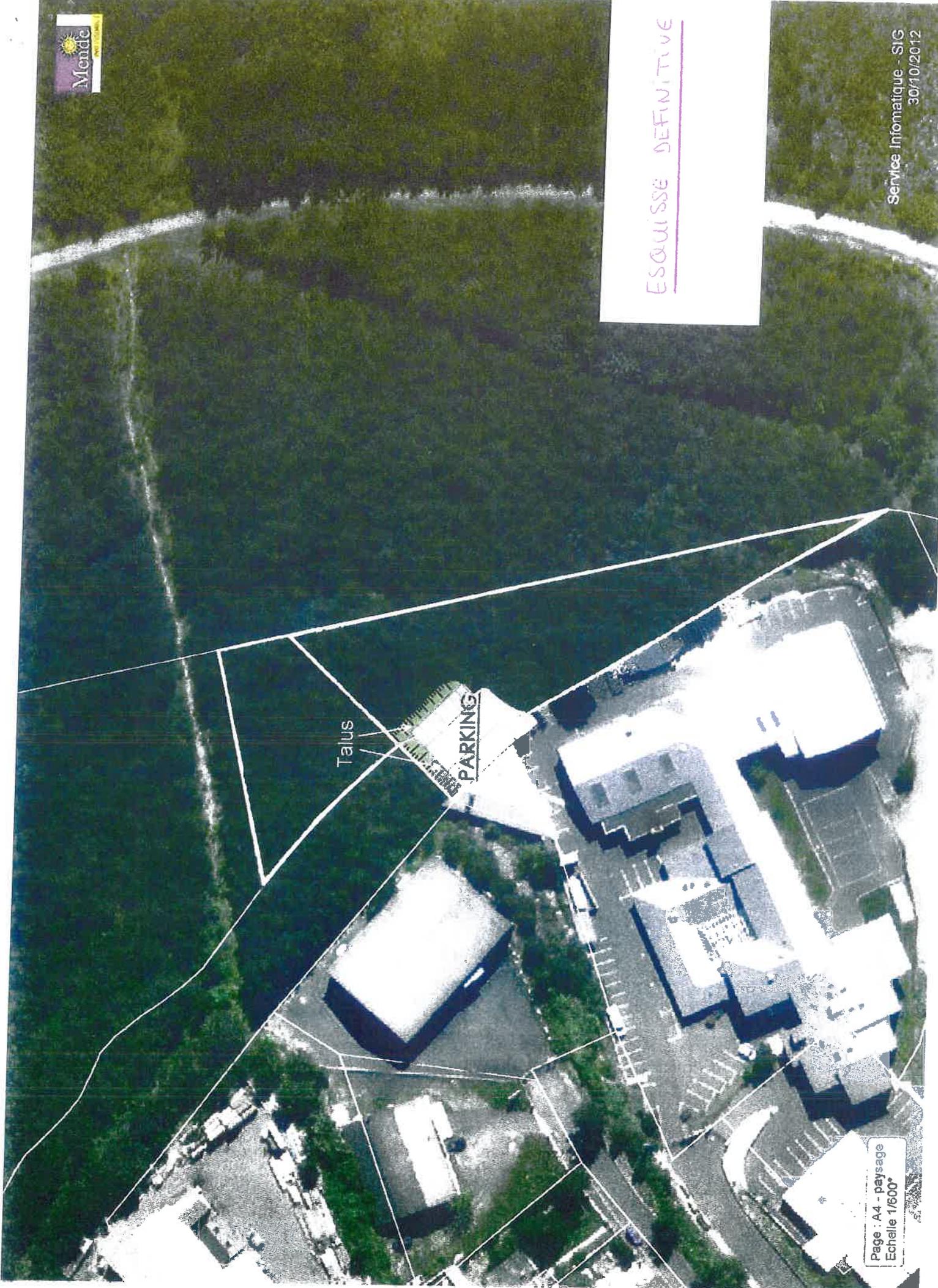
cadastre.gouv.fr



ESQUISSE DEFINITIVE

Talus

PARKING





VIVEZ L'ESSENTIEL !

ATTESTATION

Je soussigné, Alain BERTRAND, Maire de Mende, atteste que les parcelles cadastrées AH 684-687-688 sont propriété de la Commune.

Ces parcelles seront prochainement cédées au Centre de Formation par Alternance afin de réaliser une aire de stationnement.

Ce projet nécessitant le défrichement des parcelles précitées, nous acceptons que la Chambre des Métiers dépose une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Préfecture.

Le Maire de Mende,
Sénateur de la Lozère

Alain BERTRAND.

 POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Régine BOURGADE

11

NOTICE D'IMPACT

Le projet consiste en la création d'un parking comportant 14 places de stationnement, rendues nécessaires dans le cadre de l'extension du CFA Henry Giral.

Afin de limiter au maximum l'impact paysagé de cet aménagement et vu la topographie des parcelles concernées, cet aménagement sera exclusivement réalisé en déblais et les abords du parking seront constitués d'un talutage 2/3.

L'ensemble du terrain non concerné par l'emprise du futur parking et du talutage y afférant, sera laissé en son état originel.

Cet aménagement se trouve contre la partie actuellement urbanisée et ne sera pas perceptible depuis les paysages lointains.

Pour permettre une bonne absorption des eaux pluviales sur ce nouvel aménagement, celui-ci sera traité en sol absorbant sans aucun goudronnage.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Lozère

NOTE

Les parcelles n° 684 et n° 688, concernées par l'autorisation de défrichement font l'objet d'une révision simplifiée n° 1 du PLU soumise à enquête publique en février 2012.

Fait à Mende, le 17 janvier 2013
Le Président,

Pierre MURCIA